

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



المدرسة الوطنية العليا للفلاحة

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
AGRONOMIQUE

مديرية الدراسات والتدرج والشهادات

DIRECTION DES ETUDES DE
GRADUATION ET DES DIPLOMES

Alger le..... 19 FEV. 2018 الجزائر

الرقم : 112/ات/2018.....

Convention de Stage

ENTRE

L'organisme : Ecole Nationale Supérieure Agronomique

Ci-après dénommée " ENSA "

Dont le siège est situé à Hacén Badi, El Harrach-Alger- 16200

Représenté par M. Prof. **Hassen ABDELKRIM**

Fonction : **Directeur des études**

ET

L'organisme d'accueil :

Ci-après dénommé :

Dont le siège est situé à

.....

Représenté par Mme, Mr :

Fonction :

ET

L'étudiant (e) Mlle/ M. :

Inscrit (e) en : 1^{ère} année « G.E » ex : 3^{ème} année.

Tél / Fax : (213) 23 82 85 08

Email : de-pedagogie@ensa.de /Site Web : www.ensa.dz

IL A ETE CONVENU

Article 1 : Le stage de l'étudiant porte sur le thème :.....
.....

Article 2 : L'organisme d'accueil s'engage à désigner un encadreur habilité à suivre l'exécution du stage de l'étudiant et à apporter l'aide nécessaire à la bonne exécution de ce stage.

Article 3 : Le programme du stage est établi et contrôlé dans son exécution, conjointement, par L'encadreur de l'étudiant au niveau de l'organisme d'accueil :

Mme/ M. :

Et par l'enseignant de l'ENSA

Mme/M. :

Article 4 : Pendant la durée du stage, s'étalant, du.....au.....

L'étudiant est soumis aux obligations de l'organisme d'accueil, au même titre que l'ensemble de son personnel telle qu'elles sont définies dans son règlement intérieur qui doit être porté à la connaissance de l'étudiant dès son arrivé sur les lieux du stage, ainsi que les consignes d'hygiène et de sécurité. L'étudiant doit strictement se conformer à ce règlement intérieur et à l'ensemble des consignes qui lui seront données par l'organisme d'accueil.

Article 5 : Toute infraction commise par l'étudiant durant son stage, en violation des dispositions du règlement intérieur de l'organisme d'accueil et de ses consignes, peut faire l'objet d'un avertissement ou d'un renvoie dont la cause doit être communiquée par écrit à l'ENSA.

Article 6 : durant la période de stage, l'étudiant en graduation est assuré par l'ENSA.

Article 7 : L'organisme d'accueil est tenu de protéger l'étudiant contre tout risque d'accident, et de veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité qui doivent être observées aux poste de travail où l'étudiant est affecté.

Article 8 : l'organisme d'accueil est tenu de transmettre, à l'ENSA, une note et une appréciation générale sur le déroulement du stage de l'étudiant, dès la fin du stage.

Article 9 : trois exemplaires de la convention de stage sont signées, dont une copie est remise à chaque partie : Direction des études de l'ENSA, l'Etudiant (e) et l'Organisme d'accueil.

Fait à l'ENSA, le.....

Le Directeur des études

L'étudiant (e)

L'organisme d'accueil

Lu et Accepté